

Si on retombe dans le péché comment peut-on en obtenir le pardon ?

Par le sacrement de pénitence.

Quels péchés remet le sacrement de pénitence ?

Le sacrement de pénitence remet tous les péchés commis après le baptême.

TRAIT HISTORIQUE

Une femme de mauvaise vie, traversant un jour une Eglise pour abrèger le chemin, vit un grand nombre de personnes y affluer avec empressement. Curieuse de savoir ce qui allait se passer, elle prend place comme les autres. Quelques instants après un prédicateur montant en chaire prêcha sur la miséricorde de Dieu à l'égard des pécheurs. Il répéta plusieurs fois ces mots : *A tout péché miséricorde*, pourvu qu'on se repente. Touchée de ces paroles, elle attendit le prédicateur, et l'accostant, elle lui dit : Est-il bien vrai, mon Père, qu'à tout péché miséricorde ?—Rien de plus certain, Dieu pardonne à tous les pécheurs, pourvu qu'ils se repentent ?—Mais me pardonnera-t-il aussi à moi qui depuis quinze ans commet les plus grands péchés ?—Sans doute, si vous vous repentez, et si vous cessez de les commettre.—S'il en est ainsi, continue-t-elle, je vous prie d'entendre ma confession. Elle se confesse, puis elle demande à rester la nuit dans l'Eglise, parce que, dit-elle, en retournant dans sa maison elle est exposée à retomber dans le péché. Ce qu'elle demanda lui fut accordé. Le lendemain matin on la trouva sans vie dans une chapelle dédiée à la sainte Vierge ; elle était à genoux, la face contre terre, et on vit le pavé inondé des larmes qu'elle avait répandues. Elle avait tellement pleuré ses péchés qu'elle en était morte de douleur.

Le sacrement de pénitence a-t-il le pouvoir de remettre les péchés d'une manière absolue, et quant au nombre et quand à l'énormité ?

Oui, il les remet tous sans restriction. Les paroles de Jésus-Christ sont formelles : *Tout ce que vous délierez*, dit-il, *sera délié*.

Par les mérites de qui les péchés sont-ils remis ?

Les péchés sont remis par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Au nom de qui l'Eglise remet-elle les péchés ?

Au nom de Jésus-Christ.

Les Anges du Paradis, les Saints dans le Ciel, la sainte Vierge elle-même peuvent-ils remettre les péchés ?

Non, ils n'ont pas ce pouvoir.

Ne peuvent-ils rien pour nous sous ce rapport ?

Ils peuvent beaucoup par leurs prières, pour nous aider à nous préparer saintement à recevoir l'absolution.

L'Eglise n'a-t-elle que le pouvoir de remettre les péchés ?

Non, l'Eglise a aussi le pouvoir de les retenir à ceux qui ne sont pas dignes d'en recevoir l'absolution.

Combien donc de pouvoirs Jésus-Christ a-t-il donné à l'Eglise ?

Il lui en a donné deux, celui de pardonner, et celui de ne pas pardonner.

Comment l'Eglise retient-elle les péchés ?

Elles les retient en ne les pardonnant pas, c'est-à-dire en ne donnant pas l'absolution.

A qui la faute si les péchés ne sont pas remis ?

La faute en est au pécheur qui a négligé de se préparer convenablement à recevoir le sacrement de pénitence.

A qui appartient dans l'Eglise le pouvoir de remettre les péchés ?

Le pouvoir de remettre les péchés appartient au Pape, aux Evêques et aux prêtres.

Jésus-Christ n'aurait-il pas pu accorder ce pouvoir à un plus grand nombre de personnes ?

Oui, il l'aurait pu, mais il ne l'a pas fait.

Quel bonheur inestimable, et quelle ineffable consolation, quand on a péché de s'entendre dire au nom du bon Dieu : Je vous absous ; vos péchés vous sont remis ! Quelle sécurité ? Quel allègement pour la conscience ! C'est une félicité pour l'homme qui a faibli de se savoir réhabilité aux yeux de Dieu et aux siens propres. Remercions Dieu d'avoir institué les sacrements.

FEUILLETON

DU

PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

No 10

LE BAPTÊME DE LA FRANCE

PAR

L'ABBÉ PÉRIGAUD,

DU DIOCÈSE DE MOULINS

(suite.)

CHAPITRE IV

LA REINE DES FRANCS

I. La cour de Bourgogne à Genève.—II. La nation burgonde au point de vue politique et religieux.—III. Education de Clotilde chez le roi Gondobald.—IV. Un ambassadeur déguisé en mendiant.—V. Le mendiant volé et le voleur.—VI. Clovis envoie à Clotilde les arches du mariage.—VII. Combat traqué contre la royale fiancée.—VIII. Ravages opérés par les Francs devant les persécuteurs burgondes.—IX. Les fêtes de l'Hymanée à Soissons.

I

Un écrivain célèbre a dit quelque part : « Un homme qui prie dans l'imensité des ruines, et un grain qui germe dans la ténébreuse oppression des chênes, cela suffit : et c'est ainsi que Dieu a fait la France. »

Cet écrivain avait raison de peindre, en deux coups de pinceau, les origines de notre histoire nationale. Car cet homme qui prie au milieu des ruines accumulées dans les Gaules par les barbares, est le saint évêque de Reims : ce grain qui germe dans l'oppression, pour le connaître, il faut nous transporter à la cour des rois de Bourgogne.

Au pied des montagnes du Jura et de la Savoie s'élève une cité antique, maintenant capitale de la Suisse et asile de toutes les nations comme de toutes les libertés.

Admirablement située, elle voit s'étendre devant elle, dans la direction de l'est, les eaux transparentes d'un lac de près de vingt lieues de longueur que traverse—dit-on—sans y mélanger ses flots, le courant rapide du Rhône ; tandis que, au midi, la ville est dominée par des collines désertes qui semblent les premières marches du mont Blanc, et, au nord, par les contreforts jurassiens. A l'ouest s'allongent les vastes plaines de la Bourgogne, entrecoupées de cotéaux, sur lesquels s'épanouissent le pampre luxuriant des vignes et la végétation abondante du hêtre et du bouleau.

Cette ville est Genève.

Le christianisme trouva de bonne heure accès dans cette contrée voisine des Gaules et de l'Italie. Déjà, à la fin du 2^e siècle, Genève possédait un évêché ; et l'histoire fait mention d'un évêque, nommé Isaac, qui, vers le 4^e siècle, administrait ce diocèse. Par la suite, l'hérésie arienne fit invasion parmi cette chrétienté florissante, sur les pas des Burgondes. Ce fut alors que le pape Léon le Grand soumit, au milieu du 5^e siècle, la région genevoise à l'autorité des archevêques de Vienne.

Toutefois, cette décapitation du diocèse de Genève ne fut que transitoire. Au moment où nous transporte ce récit, nous retrouvons dans la ville suisse un évêque titulaire, du nom de Domitianus.

Les rois des Burgondie, après s'être emparés de cette cité, que sa position exceptionnelle rendait l'une des principales clefs de la Germanie, en avaient fait la capitale de leur royaume (1). Ils y avaient même établi leur résidence habituelle, avant que le sort des armes leur eût permis de la transporter à Lyon.

(1) Avant de tomber au pouvoir des Burgondes, Genève avait appartenu aux Allobroges.

De hautes tours, recouvertes de terrasses à rampes crénelées, indiquaient la demeure royale.

C'était là, à l'ombre de cette forteresse d'un aspect redoutable, qu'attendait sa glorieuse destinée, celle qui devait remplir un rôle si important dans la fondation de la monarchie chrétienne en Gaule : comme une tendre fleur, échappée à l'orage qui avait tout dévasté autour d'elle, la future reine des Francs s'y épanouissait dans toute sa fraîcheur et dans toute sa beauté.

Clotilde était son nom ; et le roi des Burgondes, son oncle, en tutelle duquel elle vivait, s'appelait Gondobald.

Elle descendait, par son père, du fameux Gondicaire, qui périt sous les coups d'Attila, au milieu d'une bataille qu'il lui livra, afin de protéger ses Etats et le christianisme contre les envahissements des Huns. Gondicaire étant mort, son royaume avait été partagé entre ses quatre fils, Gondemar, Godéghésil, Gondobald et Chilpéric.

C'est de ce dernier prince qu'était née Clotilde.

L'entente entre les héritiers du royaume burgonde n'avait pas été de longue durée.

La mort de Godéghésil fut le signal du conflit. Gondobald partit en guerre contre ses deux frères. Il brûla Gondemar dans la forteresse, où il s'était réfugié après le désastre de son armée. Quand à Chilpéric, il le captura sur le champ de bataille, l'emmena avec sa femme et ses enfants à Genève, et les fit tous périr sous ses yeux, à l'exception de ses deux plus jeunes filles, Clotilde et Sédélende. On prétend même que ces innocentes créatures ne durent leur salut qu'à la protection d'un ange, qui les avait ainsi miraculeusement soustraites à la fureur des meurtriers.

A la suite de ce double fratricide, Gondobald s'était emparé des fiefs de ses cohéritiers et régnait depuis, sans partage, sur toute la Bourgogne. C'était entre ses mains, rougies du sang de Chilpéric, que reposait, en ce moment, la tutelle de ce noble rejeton de l'arbre royal abattu par la tempête.

• II

Mais faisons plus ample connaissance avec le milieu social où vivait l'orpheline Clotilde.

Depuis plusieurs siècles, les Burgondes avaient joué un grand rôle à travers les commotions politiques que soulevait l'agonie de l'empire romain. Sans remonter plus haut dans la nuit des temps, au commencement du siècle où nous reporte cette histoire, ils occupaient le territoire compris entre Mayence, Spire, Strasbourg, Bâle et Besançon (1).

Quelques années plus tard, ils voulurent étendre leurs possessions jusqu'à la Moselle. Mais Aëtius, chef des légions romaines, accourut du fond de l'Italie et les refoula vers la première Germanie. Dès que Aëtius fut reparti pour Rome, afin d'y disputer le commandement suprême à ses rivaux, les Burgondes profitèrent de son absence pour recommencer leurs envahissements. Dans ce but, ils se mêlèrent au mouvement révolutionnaire, qui éclata contre la domination des Césars parmi toutes les provinces de l'Est.

Revêtu de la dignité de patrice, Aëtius accourut de nouveau, enrôla en foule des mercenaires Huns et Alains, qu'il entraîna sur son passage à la suite des aigles impériales, et fit un massacre de vingt mille Burgondes, un nombre desquels se trouve leur chef Gonthar.

Depuis ce désastre, on ne vit plus de Burgondes sur les bords de la Moselle ni du Rhin : et ce fut à partir de cet événement malheureux, qu'ils se retranchèrent dans la tranquille possession de la Savoie et du pays suisse jusqu'à Neuchâtel.

On les retrouve néanmoins dans l'alliance que conclurent les diverses peuplades gallo-romaines pour écraser, au milieu des Champs Catalauniens, les hordes sanguinaires du terrible Attila.

(1) Les Burgondes, devenus les Bourguignons, peuple de la famille teutonique, étaient originaires de plaines situées entre la Vistule et l'Oder, dans la Germanie septentrionale. Ils exerçaient presque tous le métier de charpentiers ou de forgerons. Ce peuple passait pour le plus civilisé et le plus doux de tous les peuples barbares.

Parmi les centaines de milliers d'hommes qui restèrent sur le champ de bataille, on pouvait voir, aux traces de leurs nombreuses victimes, combien cher les Burgondes avaient payé cette délivrance de la domination tartare.

Après ce suprême effort, chaque nation éprouva le besoin de se recueillir et de réparer, au sein de la paix, les forces qu'une guerre si meurtrière leur avait ravies ; c'est ce que fit, comme les autres peuples, le peuple burgonde. Vingt années s'écoulèrent dans ce sommeil réparateur. Mais, un jour, il s'éveilla avec le regret de trouver ses limites de la Saabaudie trop étroites pour sa vie exubérante.

Avitus, commandant impérial des Gaules, vint d'être déposé par le Sénat romain ; et ce fut le Suève Rikimer, chef des barbares auxiliaires, qui lui succéda avec le titre de *Patrice*.

Rikimer était favorable aux Burgondes ; ceux-ci voulurent profiter de la situation. Ils envahirent les deux rives de la Saône et occupèrent tout le pays éduen et séquanais. Ils ne firent cependant pas le partage proprement dit des terres conquises. Toutefois, comme les Visigoths en avaient agi avec les populations méridionales des Gaules, chaque chef burgonde partagea avec chacun des sénateurs gallo-romains le droit de propriété sur les terres que ceux-ci possédaient dans la région envahie, en sorte que les copropriétaires se donnaient réciproquement le nom de *Hétes*.

Dès que l'empereur Sévère eut disparu au fond de l'abîme creusé sous son trône par le débordement de ses vices, Rikimer gouverna l'empire et profita de sa puissance souveraine pour honorer de la pourpre la nation burgonde, son allié. Il donna à l'un de ses deux rois le titre de *Patrice*, et à l'autre, celui de *Maître des Milices*. Ce fut à la faveur de ces dignités impériales que les Burgondes purent enfin arrondir leur royaume, tel que nous le trouvons à l'époque qui nous occupe : c'est-à-dire qu'ils étendirent leur domination à la première Lyonnaise, à la Séquanie et à la Viennoise, et qu'ainsi ils transportèrent les limites de leur territoire, des bords du Doubs et de la Saône jusqu'à la Durance.

Telle était, au point de vue politique, la nation d'où sortait et où vivait la princesse Clotilde. Afin de nous en faire une idée plus complète, voyons ce qu'elle était au point de vue religieux.

Comme nous l'avons dit, la nation burgonde était chrétienne. Elle renfermait dans son sein d'illustres évêques, entre autres Avitus, évêque de Vienne, très-puissant sur son siècle par la culture des lettres et l'éclat de sa doctrine et de ses vertus.

Genève elle-même avait vu se succéder, sur son siège épiscopal, une longue et glorieuse suite de Pontifes. Un usage cependant assombrissait cet horizon, qui aurait dû être si pur.

Ce usage était l'hérésie arienne.

Né à Alexandrie, en Egypte, de la révolte d'un fils orgueilleux de l'Eglise, l'arianisme avait, en quelques années, mis en feu tout l'Orient. Sa doctrine consistait à affirmer la dualité de personnes en Jésus-Christ, et, par conséquent, à nier la maternité divine de la Vierge Marie.

Constantin le Grand avait terrassé la nouvelle erreur, au concile de Nicée.

Mais son successeur sur le trône de Constantinople, son fils Constance, prit en main la cause du novateur Arius. Il fut contamné par un conciliabule le célèbre champion de la vérité catholique, Athanase, évêque d'Alexandrie, qui, de toute la force de sa foi, s'était opposé à travers tous les périls au succès de l'hérésie naissante. Ensuite, attiré en Gaule par des troubles qu'il avait eu à réprimer dans cette portion occidentale de son vaste royaume, Constance y avait en même temps jeté le brandon de cette discorde religieuse, qui divisait si profondément son empire d'Orient. Il avait même, en l'an 353, convoqué à Arles un concile d'évêques gaulois, qui ratifièrent la condamnation d'Athanase et exaltèrent l'impie Arius.

Sous Théodose, l'hérésie fut loin d'être apaisée.

L'erreur arienne n'avait, jusque-là, hanté, que les sommets intellectuels de